



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Département des Landes

Séance du 17 septembre 2025

Arrondissement de Dax

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre, à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

M. BRANDT Gilles, Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne.

Date de la convocation :
02 septembre 2025**Etai(en)t absent(s) :**

Délibération n° 1709202503

Etai(en)t excusé(s) :**Procurat ion(s) :****A été nommé(e) secrétaire de séance :**

M. RAFFIN Michel

SIGNALÉTIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE

Madame la Présidente rappelle que la réserve naturelle est un espace vaste et très fréquenté, et qu'il est indispensable que ses limites et sa réglementation soient clairement identifiées par les visiteurs et les usagers.

Les accès et les itinéraires de promenade de la réserve permettent de découvrir une bonne partie des espaces protégés, la signalétique est cependant actuellement de qualité inégale selon les secteurs traversés. Une amélioration de leur fonction d'information est envisagée afin de prévenir le non-respect de la réglementation et les dégradations involontaires.

Afin que chaque point d'accès soit nettement identifié et fournisse les informations de base indispensables (limites, réglementation, éléments à découvrir), Madame la présidente propose d'installer des panneaux de présentation à chaque entrée principale et des bornes réglementaires à chaque accès secondaire de la réserve naturelle. Ces éléments de signalétique seront conçus selon la charte graphique des réserves naturelles.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- équipements + conception graphique : 13 500 € HT



Le plan de financement envisagé est le suivant :

État - Fonds vert	10 800 €	80%
SIAG RN Courant d'Huchet - Fonds propres	2 700 €	20%

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet,

CONSIDERANT les besoins d'améliorer la signalétique de la réserve naturelle exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de « signalétique de la réserve naturelle » tel que présenté ci-dessus par Madame la Présidente,
- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel et le plan de financement tels que présentés ci-dessus et ci-joints annexés,
- **de SOLLICITER** l'aide maximale de l'Etat au titre du « Fonds vert », selon le plan de financement précédent,
- **d'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer toutes demandes relatives à cette opération et à signer tous documents y afférant,
- **de S'ENGAGER** à poursuivre l'opération dès lors que les dossiers de demande d'aides seront acceptés,
- **de DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Léon, le

La Présidente, Karine DASQUET



La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040_254001779_20250917_1709202503_DE